

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

LES CONSEILS D'ÉDUCATION DU NOUVEAU-BRUNSWICK DEMANDENT À CARDY ET HIGGS D'AVOIR LEUR MOT A DIRE DANS L'EXAMEN DE LA GOUVERNANCE

Edmundston, 10 mai 2021 - Dans une lettre conjointe à Brunswick News, et partagée avec le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance Cardy et le premier ministre Higgs, la Fédération des conseils en éducation du Nouveau-Brunswick (FCÉNB) - secteur francophone et le Council of District Education Council – secteur anglophone contestent des allégations formulées dans de récents commentaires du Telegraph Journal concernant l'avenir de la gouvernance de l'éducation au N.-B.

« La structure de gouvernance de l'éducation étant examinée par la province, il est essentiel de bien comprendre et de manière équilibrée le rôle des conseils d'éducation élus », déclare Rob Fowler, président du Council of District Education Council. « Le manque actuel de consultation et de collaboration avec les conseils d'éducation de la part de la province semble préparer le terrain pour une proposition visant à éliminer la représentation élue de district avec l'autonomie nécessaire pour remettre en question le ministère de l'Éducation », a déclaré Robert Levesque, président de la Fédération des conseils d'éducation du N.-B.

Les conseils d'éducation sont composés de membres élus de la communauté qui fournissent le cadre des politiques qui guident les districts à façonner l'expérience éducative complète pour les enfants du Nouveau-Brunswick. Ils constituent un lien important entre les familles, la communauté, les écoles et les districts, avec la province. Il reste à voir comment l'élimination des conseils de l'éducation fournira plus de « contrôle local, et non de contrôle descendant », comme le gouvernement actuel l'a indiqué.

« Les conseils d'éducation doivent faire partie intégrante du système d'éducation », dit Robert Levesque. « Le ministre Cardy doit s'associer avec nous pour trouver des solutions durables pour donner le pouvoir à la voix locale dans les décisions d'éducation publique. Au minimum, permettez aux CED d'être entendus équitablement lors de leur propre procès. »

Lisez la lettre complète en pièce jointe.

À propos des conseils d'éducation de district

Les conseils d'éducation de district ont été créés pour la première fois en 2001 pour assurer la gouvernance locale et la participation de la communauté au système éducatif. La loi sur l'éducation prévoit actuellement de 11 à 13 conseillers en éducation élus pour chacun des districts scolaires. Il y a 4 districts anglophones et 3 francophones avec 7 à 13 membres élus dans chaque conseil. Plus d'informations peuvent être trouvées à <https://fcenb.ca/>.

Contacts

Rob Fowler robert.fowler@nbed.nb.ca 506-650-9579
Président, Conseil des présidents des DEC, secteur anglophone

Robert Levesque, robert.levesque@umoncton.ca 506-737-7144
Président, Fédération des conseils d'éducation du Nouveau-Brunswick